

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 décembre 2021

Sous la présidence de Mme Françoise DOLOZILEK, Maire

Présents : Mmes Natacha BUSSO, Morgane FORTIN, Marie-Thérèse REUILLÉ et Hélène VAN DER HEIJDEN et MM Anthony PREAUD, Julien MERSCHILTZ, Philippe THIBAUT, Gilles VAN BRUSSEL BELOT et Patrice WAHLEN.

M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

### **Séance ouverte à 20 h.**

Le compte rendu de la dernière réunion est lu. Certains élus contestent la rédaction du paragraphe concernant la proposition de vente et d'achat de terrains à la commune, délibération n° 2021/NOV/006. Après discussion, le compte-rendu est approuvé par six voix contre quatre.

### **Objet : Autorisation de signature de l'acte notarial concernant la modification du règlement de copropriété, délibération n° 2021/DEC/001 :**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de l'étude du projet d'aménagement de l'ancien fournil en cantine scolaire et salle de réunion et suite au rendez-vous avec le notaire le 7 avril, un géomètre a été contacté pour définir les lots à intégrer dans le nouveau règlement de copropriété avec le bailleur social DOMANYS.

Seul DOMANYS devait signer l'acte notarial de modification dudit règlement. L'étude de Maître FONTENEAU a contacté Mme le Maire pour lui demander de signer aussi cet acte, c'est pourquoi, elle demande aux membres du Conseil Municipal de l'y autoriser.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorisent Mme le Maire à signer l'acte notarial de modification du règlement de copropriété chez Maître Damien FONTENEAU à Saint-Bris-le-Vineux.

### **Objet : Fixation des tarifs des vacations de déneigement, délibération n° 2021/DEC/002 :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a demandé à M. Kévin ROBERT s'il accepterait d'effectuer les travaux de déneigement sur le territoire de notre commune ; M. Kevin ROBERT a accepté.

Il convient de fixer les différents tarifs des vacations pour effectuer ce travail (tarif horaire de jour, de nuit et de week-end).

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, fixent les tarifs ci-dessous :

- Tarif horaire du lundi au vendredi en journée : 12,00 €.
- Tarif horaire du lundi au vendredi de nuit (22h/5h) : 12,80 €.
- Tarif horaire du week-end (samedi et dimanche ou jours fériés) : 18,00 €.

En cas d'indisponibilité de M. Kévin ROBERT, MM Philippe THIBAUT et Julien MERSCHILTZ se proposent d'effectuer cette tâche.

Dans tous les cas le matériel communal sera utilisé.

### **Objet : Fixation des horaires de l'école, délibération n° 2021/DEC/003 :**

Mme le Maire donne lecture du courrier reçu de M. le Directeur Académique des services départementaux de l'Education Nationale concernant l'organisation des horaires des écoles pour la rentrée de septembre 2022. La réponse doit être donnée pour le 17 janvier 2022.

Une autorisation, pour l'organisation du temps scolaire à quatre jours, nous a été accordée pour la rentrée de 2018. Le III de l'article D.521-12 du Code de l'Education prévoit que la décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le Directeur Académique des services de l'Education Nationale ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans. Il ne peut y avoir de reconduction tacite.

En raison de la crise sanitaire, l'instruction des demandes a été retardée.

Les membres du Conseil d'Ecole réunis le 7 décembre dernier ont décidé à l'unanimité de rester sur une semaine dite des « quatre jours » (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30).

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Décident de maintenir une semaine dite des « quatre jours » à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022 et de maintenir les horaires actuels.

### **Point sur le dossier d'aménagement de l'ancien fournil :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'instruction du dossier de permis de construire concernant les travaux d'aménagement de l'ancien fournil, les membres des commissions d'accessibilité et de sécurité ont émis un avis favorable à notre dossier.

M. l'Architecte des Bâtiments de France a émis un avis favorable.

Nous attendons maintenant le retour du dossier du service instructeur des permis de construire.

Un appel d'offres restreint a été déposé. La date limite de dépôt des candidatures des entreprises a été fixée au 7 janvier 2022 à 12h.

M. Philippe THIBAUT est désigné pour siéger aux réunions d'ouverture des candidatures et des offres qui auront lieu les 7 et 28 janvier et le 11 février 2022.

Le planning prévisionnel a été modifié les travaux débiteront début mai 2022 pour s'achever en décembre et en janvier 2023 mise en service des locaux.

### **Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs, convention de groupement de commandes permanents :**

N'ayant reçu aucun document de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs, ce point est reporté à une prochaine réunion.

### **Objet : Parcelle cadastrée section B n° 834, fixation du tarif d'achat et droit de préemption, délibération n° 2021/DEC/004 :**

Lors de la réunion du 22 octobre dernier, les membres du Conseil Municipal ont validé le principe d'achat de la parcelle cadastrée section B n° 834 d'une superficie de 576 m<sup>2</sup> et l'acceptation du don de la parcelle cadastrée section B n° 1145 d'une superficie de 108 m<sup>2</sup> attachées à cette acquisition.

Restait à définir le prix d'achat.

Comme demandé, le service des « domaines » et Maître Damien FONTENEAU, Notaire à Saint-Bris-le-Vineux ont été contactés. Il en ressort une proposition de prix à 10 € le m<sup>2</sup> à laquelle le propriétaire a donné son accord.

Les membres du Conseil Municipal, décident à bulletin secret de retenir ce montant pour l'achat de la parcelle cadastrée section B n° 834 par six voix contre quatre.

Quand au principe du droit de préemption pour cette parcelle, il a fait l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal et a fait l'objet d'un vote à bulletin secret. Le résultat étant de cinq voix pour et cinq voix contre les services de la Préfecture seront contactés pour la suite à donner à ce vote.

### **Informations et questions diverses :**

#### **Projet éolien :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu le 2 décembre dernier de la Préfecture l'arrêté portant autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent « Parc éolien du Moulin du Bois » à Saint-Cyr-les-Colons.

#### **Carrière Cloutier :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu de la Préfecture le dossier d'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière de roches massives calcaires. Cette enquête aura lieu du 3 janvier 2022 à 14 h au 3 février à 17 h inclus.

M. Denis GOUTTE, Commissaire Enquêteur, recevra le public à la Mairie les :

- Lundi 3 janvier 2022 de 14h à 17h.
- Mercredi 12 janvier 2022 de 14h à 17h.
- Samedi 22 janvier 2022 de 14h à 17h.
- Jeudi 27 janvier 2022 de 14h à 17h.
- Jeudi 3 février 2022 de 14h à 17h.

Les membres du Conseil Municipal seront appelés à donner leurs avis sur cette demande d'autorisation d'installation classée dès l'ouverture de l'enquête. Cet avis ne sera pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête par le Commissaire Enquêteur.

#### **Projets « jeunes » :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a rencontré la Ste Agorespace, créateur des « city stades » le 7 décembre dernier pour leur demander des renseignements techniques et financiers sur ce genre d'équipement.

Aucune décision n'a été cependant prise à ce sujet, c'est pourquoi les membres de la commission « jeunes » se réuniront le 4 janvier 2022 à 18 h à la Mairie pour travailler sur les diverses demandes des jeunes de la commune.

#### **Gîte :**

Le choix du mobilier de la nouvelle cuisine sera validé lors de la prochaine réunion de la commission « travaux ».

Le devis concernant la plomberie pour raccorder le nouveau coin cuisine s'élève à 1 059,47 € H.T.

Les membres de la commission « travaux » se réuniront le 16 décembre à 18 h pour travailler sur le dossier de réaménagement du gîte communal.

#### **Ecole :**

Le marché de Noël de l'école aura lieu dans la cour de l'école le mardi 14 décembre

#### **Entretien divers :**

Suite à la demande de Mme Hélène VAN DER HEIJDEN les lavoirs des hameaux de Puits-de-Courson et de la Croix-Pilate seront nettoyés par l'employé communal. Les banquettes des chemins seront fauchées quand les conditions météorologiques le permettront.

#### **Récapitulatif :**

Autorisation de signature de l'acte notarial concernant la modification du règlement de copropriété, délibération n° 2021/DEC/001.

Fixation des tarifs des vacations de déneigement, délibération n° 2021/DEC/002.

Fixation des horaires de l'école, délibération n° 2021/DEC/003.

Parcelle cadastrée section B n° 834, fixation du tarif d'achat et droit de préemption, délibération n° 2021/DEC/004.

#### **Clôture de la séance à 21 h 45.**

**Suivent les signatures**

Mme Françoise DOLOZILEK

M. Patrice WAHLEN

Mme Marie-Thérèse REUILLÉ

Mme Natacha BUSO

Mme Morgane FORTIN

M. Julien MERSCHILTZ

M. Anthony PREAUD

M. Philippe THIBAUT

M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT

Mme Hélène VAN DER HEIJDEN